

Ces individus n'avaient pas tenu compte des avertissements de sejoindre leurs prisonniers libérés pour subir leurs peines. Ils ont été conduits par la gendarmerie au poste central de Tourcoing.

**Arrestation.** — La gendarmerie a arrêté, pour contumace par corps, le nommé Van Heck, 22 ans, tisserand, rue Varva. Le prisonnier a été transféré à Lille.

**Etat-civil d'Halluin** du 11 juillet

**Naissance.** — Vandamme Stéphanie, Mont.

**RONCQ**

**Concert-Festival.** — Un concert-festival est organisé par l'administration municipale le dimanche 25 juillet prochain. En voici le programme :

A trois heures précises, réception à la Mairie où les vins d'honneur seront offerts aux sociétés prenant part à la fête.

Après la réception, toutes les sociétés se rassembleront au faubourg pour défilé et parcourent les rues de Lille, de Lillemont, de la Laiterie, de la Halle, de Lille avec arrêt de 15 minutes à la gare pour se rendre ensuite au kiosque et exécuter dans l'ordre suivant :

1. Musique municipale de Roncq. — 2. Harmonie des Francs, Tourcoing. — 3. Harmonie municipale, Boussu-lez-Cambrai. — 4. Harmonie municipale, Bousies. — 5. Musique municipale d'Halluin. — 6. Les Métronomes Roncois. — 7. Harmonie municipale, Linselles. — 8. Harmonie municipale, Neuville-en-Ferrain. — 9. Fanfare de Bousu-lez-Cambrai. — 10. La Jeunesse de Roncq.

Pendant le concert la société de Gymnastique exécutera divers mouvements d'ensemble, rue des Arts.

Les habitants sont invités à prêter et illustrer leurs habitations.

**Le 14 Juillet.** — M. le Maire rappelle aux sociétés qui désirent prendre part au cortège du 14 juillet de vouloir bien se réunir à la gare, à 10 heures très précises du matin.

**Interruption de circulation.** — Par arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 9 courant, la circulation sera interrompue du 15 juillet au 15 août sur le chemin de grande communication n° 30, entre les points kilométriques 10 k. 500 et 11 k. 103, pour travaux de grosses réparations. La circulation des voitures se fera par le chemin vicinal départemental dit de Bousu-lez-Cambrai par la commune de Roncq.

**Renversé par un vélo.** — Samedi soir, vers 5 h. 1/2, Emma Vanacker, 9 ans, demeurant au faubourg, a été renversée par un vélo en face de l'église, sa tête buta contre la bordure du trottoir. Elle fut transportée immédiatement par le garde-champêtre Combruges chez M. Dumoulin, pharmacien, où des soins lui furent donnés. Elle n'a qu'une légère blessure à la nuque. Quant à l'auteur de l'accident, un nommé Honnaert, demeurant rue de Bousu-lez-Cambrai, on s'occupe de sa victime, continue sa route. Sur l'arrestation d'un procès-verbal dressé par le garde-champêtre Combruges, il répondit : « Je m'en f... ». Il se verra dresser procès-verbal quand même.

**Etat-civil de Roncq** du 11 juillet

**Naissances.** — André Vandenberg, rue du Louvain. — Edouard Godderis, au Blanc-Four.

**MOUVAUX**

**La Société « le Drapeau ».** — La Bénédiction du drapeau de la Société d'Anciens Militaires le Drapeau aura lieu, aujourd'hui dimanche, à 3 heures de l'après-midi, en l'église Saint-Germain.

Pendant la cérémonie une symphonie tournoisienne se fera entendre. Les sociétaires se réuniront à 2 heures, au local. La tenue de cérémonie est de rigueur ainsi que l'insigne. Les médaillons sont indispensables pour les décorations. A l'issue de la cérémonie, une réception sera faite au président d'honneur, au local de la société.

**BONDUES**

**Soupe confraternelle.** — Les présidents et directeurs des sociétés chorales et musicales de Bondues ont l'intention de donner une fête au profit des victimes de l'accident qui est arrivé aux musiciens qui se rendaient au festival d'Halluin.

L'Etat d'Arthur Desquènes s'améliore, mais il ne pourra reprendre l'ouvrage avant un mois d'ici.

**MARCO-EN-BARCEUL**

**Un motocycliste à l'eau.** — Samedi vers midi, M. Henri Lecomte-Cou du Comité général de l'Industrie, demeurant à Lille, rue du Molinet, fut victime d'un accident qui aurait pu lui coûter la vie sans l'intervention d'un dévoué marinier de l'Esplanade.

M. Lecomte revenait de Roubaix à Lille sur un motocycle. Arrivé en face de la bibliothèque Deloche où le canal fait un coude, il croisa les chevaux du halage et en tournant trop brusquement à quelque distance du bord il fut précipité avec sa machine dans le canal d'où il fut repêché par un marinier. La victime en sera quitte pour une douche dans un eau infecte mais la machine est hors d'usage.

**LILLE**

**LE DIMANCHE A LILLE**

**Journée du dimanche 12 Juillet 1903**

**VI** Dimanche après la Pentecôte.

**Basilique de Notre-Dame de la Treille.** — Fête de la Visitation : A 8 h., grand-messe solennelle ; à 9 h., salut, sermon par M. l'abbé Trouilliet, aumônier des Franciscains.

**Palais des Beaux-Arts.** — Musée industriel et technologique, à la Halle-aux-Sucres, qui de la Basse-Doude. Musée commercial, rue du Lombard. Ces musées sont ouverts de 10 heures à 4 heures du soir.

**Musée de gravures.** — à l'Hôtel-de-Ville, ouvert de 11 heures à 4 heures.

**Distribution des primes aux indigents.** — A 10 h., au Palais Rameau, récompenses aux indigents par l'Administration du Bureau de bienfaisance.

**Fête de Vieux-Lille.** — Grande kermesse populaire place Saint-André et rue Royale.

**A midi,** inauguration des abattoirs par l'Administration municipale.

**Après-midi,** place du Concert, place du Gard, rue de la Barre et places aux Filles, festival international d'harmonies, fanfares et trompettes.

**A partir de neuf heures** du soir, illuminations dans les quartiers Saint-Martin et Saint-André.

**Sports.** — A 8 h., au stand de l'Esplanade concours des Anciens Sous-Officiers de Lille ; de 11 h. à 12 h. 1/2, et à partir de 8 h., au stand de l'Esplanade, tir par la Lilloise.

**A 3 h.,** boulevard des Ecoles, jeu de balle.

**Excursions.** — A 6 h., 25, départ de la gare de Lille des excursionnistes de la vallée de « La Meuse ».

**Promenade de l'Association pratique de photographie** dans le Vieux-Lille, réunion à 8 heures à la Halle aux Sucres.

**Concerts.** — A 4 h., à l'Esplanade, concert par le 48e.

**A 8 h. 1/2,** au Palais Rameau, 13e concert de l'abonnement des Concerts d'Ed.

### Chute mortelle de 15 mètres

Samedi matin, vers 8 h. 1/2, le jeune Raymond Masselis, rue de Fives, 63, était allé rendre visite à son père, magasinier chez MM. Ansart et Verbeke, fabricants, rue de Jemmapes, 24.

M. Masselis père, travaillait au 3e étage, il est le malheureux père de faire descendre son fils par le monte-charge et il plaça l'enfant dans le panier servant habituellement à monter les marchandises.

Le panier était-il mal attaché ? toujours est-il qu'il péna avant-il parcouru quelques centimètres que le panier se détacha de la corde et que l'enfant était précipité dans la vide d'une hauteur de 12 à 15 mètres.

Le docteur Franchomme n'a pu que constater la mort due à une fracture du crâne. La douleur du malheureux père est indescriptible. Le jeune Masselis était le cadet de six enfants.

**La circulation des chevaux, voitures, automobiles et vélocipèdes** est interdite sur le pont du Rampeau, de sept heures et demie à onze heures du matin, le 14 juillet, pendant la revue des écoles et des troupes de la garnison.

Pendant ce laps de temps, les voitures accéderont aux tribunes par le pont de la Citadelle et sortiront par le pont du Petit-Paradis.

Les voitures de la garnison se rendront partout ailleurs que dans l'allée des Marnonniers, entre le Pont du Rampeau et celui du Petit-Paradis. Les voitures prendront la file le long du canal, en laissant libre l'accès du Pont Napoléon.

**La circulation et le stationnement** des voitures, tramways, automobiles et vélocipèdes sont interdits, le mardi 14 juillet, à partir de midi, sur le boulevard de huit heures et demie du soir à minuit, quai de la Basse-Doude, pendant la préparation et l'exécution du feu d'artifice.

**Une disparition.** — Le jeune Kléber Rogier, âgé de 14 ans, dont les parents demeurent rue des Postes, 289, est disparu de son domicile depuis le 4 juillet.

Il est vêtu d'un paletot et d'un gilet en drap gris à carreaux, d'un pantalon noir ; il porte une chemise de couleur et est chaussé de bottines à lacets.

**Pluie.** — Dans la nuit de vendredi à samedi vers 2 h. du matin, les agents Dupuy et Gardel, de patrouille rue des Bouchers, ont arrêté un repris de justice, Pierre Van Win, 49 ans, sans domicile.

Van Win était porteur d'un petit fut de genièvre dont il n'a pu fournir la provenance.

**Les frogues.** — Procès-verbal a été dressé contre François D... 15 ans, rue des Roblets, pour ivresse en récidive.

**Doigts arrachés.** — Samedi matin, vers 11 h. 1/2, Julienne Sailliez, ouvrière chez M. Wallaert, rue de Ronchin, a eu quatre doigts pris dans un engrenage et arrachés.

Elle a été transportée à l'hôpital Sainte-Eugénie.

**CONCERT MILITAIRE**

Voici le programme du concert qui sera donné par la Musique du 43e rég. d'inf. à l'Esplanade, le dimanche 12 juillet, de 4 à 5 heures :

1. Elisabeth, marche, Hauser.

2. La Dame Blanche, ouverture, Boieldieu.

3. Camille, gavotte, Westy.

4. Fantaisie, A. Thomas.

5. La Hongroise, Goubler.

6. Ode à la Nuit, valse, Lafite.

Le Chef de Musique, MATEU.

**LA MADELINE**

**Grave accident.** — Hier soir, vers cinq heures, Henri Vandeputte, 37 ans, journalier, demeurant rue du Brun-Pain, cour Delcœur, 3, à Tourcoing, était de passage à La Madeline, quand, à la hauteur de la rue Gambetta il voulut monter sur un camion au marche, il glissa et tomba sous la première roue du camion.

Il fut relevé par le conducteur et l'on constata qu'il avait les deux jambes fracturées au-dessus de la cheville ; il a été transporté à l'hôpital Saint-Sauveur.

Le camion, chargé de fer, pesait environ 3.500 kilos. Le camionneur est au service de M. Heugne, constructeur, rue du Brun-Pain, 26, à Tourcoing.

**ANNAPES.** — Chate. — M. J. Choquel, 73 ans, maçon, était occupé à rejoindre le pignon de sa maison ; il perdit l'équilibre et tomba de quatre mètres de haut. Ses deux jambes furent fracturées et il fut transporté chez lui où le docteur Delbart constata que le vieillard n'avait rien de cassé.

**CAMPHIN-EN-PÉVELLE.** — Tombé d'une échelle. — Vendredi matin, M. Buisson, maître-peintre à Cysoing, travaillait dans le jardin de Mme Chiffart, réaliste, à Camphin. Il se trouvait sur une échelle, à cinq mètres du sol, quand survint un faux mouvement, il tomba malheureusement sur le sol. Dans sa chute il s'est fait une grave blessure au bas-ventre.

**HAZEBROUCK**

**La tour de l'église Saint-Eloi**

Nous extrayons du procès-verbal de la séance tenue le 15 juin par le Conseil municipal de l'église de l'église Saint-Eloi, qui est la principale richesse du patrimoine artistique de notre ville :

M. le Maire soumet au Conseil une lettre de M. le Sous-Préfet faisant connaître que la Commission historique du département du Nord a l'intention de proposer de classer parmi les monuments historiques la tour de l'église de l'église Saint-Eloi, et demandant que l'Administration municipale lui fasse parvenir avec le consentement du Conseil une notice et la photographie de l'édifice.

En ce qui concerne l'origine de l'édifice, M. le Maire expose sommairement qu'il résulte des archives qu'au VIIIe siècle, St-Eloi, évêque de Noyon, étant venu à Hazebrouck y convertit une partie des habitants et y érigea une chapelle ou église à laquelle la population donna son nom. St-Eloi est encore aujourd'hui le patron de l'église.

Vers l'an 1437, pendant les guerres de religion, ce édifice fut complètement ruiné par incendie, mais il ne tarda pas à être reconstruit sur le même emplacement.

Le savant archiviste du département du Nord, M. Finot, à qui la Ville doit le classement définitif de ses archives, s'exprime ainsi au sujet de la tour et de la flèche dans son introduction à l' Inventaire sommaire des monuments historiques situés dans le département de l'Nord, à son extrémité occidentale d'une tour, l'une des plus remarquables du département, appelée par Sanderus, *turris splendida*. Sa hauteur est de 90 mètres avec une flèche de pierre découpée à jour d'une élégante construction, qui paraît avoir servi de type à beaucoup de clochers en Flandre et dans les Pays-Bas. Elle fut bâtie de 1512 à 1515 ; à cette dernière date on trouve une somme de 68 livres payée à Jean de Maistre d'Estrun pour avoir monté et placé les cloches.

M. le Maire expose qu'une inscription flamande tracée en caractères gothiques relevée sur la flèche précise bien la date de la construction : *Dese naelde wse ghenacht in 1513 door Leoke*, cette flèche a été élevée ou faite en 1513 par Leoke.

Depuis, le patriotisme local a toujours veillé à la conservation de ce beau monument ; à plusieurs reprises il a été réparé. Vers 1810, la flèche a été maintenue avec des cercles en fer et plus récemment, en 1883 et 1894, l'édifice tout entier, flèche et tour, a été complètement restauré et muni d'un pa-

ronnerre, la dépense faite à cette époque s'est élevée à 37.409 fr. 84.

M. le Maire fait observer que le classement de la tour et de la flèche parmi les monuments historiques a été proposé plusieurs fois. En 1824 des renseignements furent fournis à l'Administration sur cet objet à la demande du Ministre de l'Intérieur, et le 25 mai 1863, une délibération fut prise par le Conseil municipal pour obtenir le classement.

M. le Maire dit qu'il s'empresse de former le dossier qui lui est réclamé si toutefois le Conseil estime comme lui qu'il est avantageux pour la ville de faire classer le monument afin d'assurer sa conservation.

M. le Maire, après avoir déclaré qu'il est favorable à l'admission de la proposition qui lui est faite de classer le monument proposé par la Commission historique du département du Nord.

Considérant que le clocher de l'église Saint-Eloi passe avec juste raison par son élévation, l'ancienneté et la légèreté de sa construction, pour l'un des monuments les plus remarquables du pays et par suite digne d'être conservé.

Considérant, si jusqu'à présent la ville a pourvu à tous les frais d'entretien et de grosses réparations de cet édifice, il est de son intérêt de s'assurer, le cas échéant, le concours des ressources affectées à la conservation des monuments historiques ;

DÉCIDÉ d'accueillir favorablement la proposition qui lui est faite de classer le monument proposé par la Commission historique du département du Nord.

**Un enfant dans une fosse d'aisances**

Vendredi matin, vers 5 h. 1/2, dans une petite maison en face le Collège Saint-Jacques, rue de Wazarys, âgé de deux ans et demi, est tombé dans la fosse d'aisances et y a trouvé la mort.

Deux ouvriers vidangeurs, Jules Schryve et Désiré Merchie, au service de M. Debruyne, étaient chargés de vider la fosse de la maison.

S'étant aperçus qu'une des planches qui en recouvraient l'orifice était tombée dedans, ils firent des fouilles et ne tardèrent pas à ramener le corps du petit garçon.

L'accident semble devoir être attribué au mauvais état des cabinets, dont la tablette, faite de bois, n'est pas ajustée, a basculé sous le poids de l'enfant.

**Nouveau de Notre-Dame des Miracles**

**A SAINT-OMER**

Cette neuvième de pèlerinages, du 12 au 21 juillet, attirera cette année, comme les années précédentes, de nombreux fidèles de nos Flandres chrétiennes aux pieds de la Vierge.

Voici les dates assignées aux décanats du Nord :

Lundi 13. — Les paroisses des décanats de Merville et de Dunkerque.

Mardi 14. — Les décanats de Cassel, Bergues, Wormhout, Balieul (St-Amand), Lille, Tournai, Fives, Roubaix, Douai, Gravelines, d'Armentières et de Balieul (St-Vaast).

Mardi 21. — Les décanats d'Hazebrouck, de Morbecque et de Steenwoorde.

Une réduction de 50 0/0 est accordée par la Compagnie du Nord aux pèlerins voyageant par groupes de dix au moins.

**DOUAI**

**ANICHE.** — Funérailles. — Samedi, grande manifestation de religieuse sympathie envers le bon et regretté M. Georges Mille, décédé subitement au pensionnat St-Pierre à Lille, dans sa dix-huitième année.

Grande affluence de la paroisse et aussi beaucoup d'étrangers des environs de Douai, Lille, Tournai.

A onze heures et demie, le clergé fait la levée du corps.

Derrière la croix, des élèves de l'école des Frères d'Aniche portant des couronnes, l'Association des Anciens élèves des Frères avec leur bannière, près de 50 élèves du pensionnat St-Pierre et leur superbe bannière, la Jeune Garde catholique d'Aniche et son drapeau gravé d'un crêpe, la maîtrise précédaient le clergé.

A côté du corbillard des élèves du Pensionnat en bon nombre portaient un lys.

Viennent ensuite la famille, le Frère directeur de l'Association, le Frère directeur des Ecoles chrétiennes de Tournai, de Douai, d'Aniche, bon nombre de Frères de Lille, etc. ; M. le Curé du Sacré-Cœur à Tournai ; un Père de la Salette ; MM. les Curés d'Aubercicourt ; Guesnain, Brulle ; MM. les Abbés Macarez, Fogel, Ledue, M. l'Aumônier du Pensionnat, St-Pierre ; M. Richard, curé de Watignies, et l'abbé Bertrand, ancien vicaire ; M. le Maire, le Conseil municipal d'Aniche ; une foule nombreuse et recueillie. La rédaction du journal *La Scarppe*, etc.

La messe de Requiem est chantée par la maîtrise.

L'offrande a duré jusqu'après la messe.

L'absoute est donnée par M. Langlade, vicaire-doyen.

Au cimetière, un élève du pensionnat et ami de G. Mille, Ch. Hue, prononce le discours suivant :

Je ne puis me défendre d'une profonde émotion en me faisant l'interprète de mes condisciples pour dire combien ce décès est vraiment cruel nous a frappé.

Quel contraste, en effet, entre le cordial accueil de nos camarades à l'entrée de notre cher Georges, lors de son retour d'un congé pris dans sa famille et la douloureuse cérémonie qui nous réunit aujourd'hui près de son cercueil !

Hélas ! qui dira notre stupéfaction lorsque mercredi matin, presque à notre réveil on nous annonça la terrible nouvelle ? Georges Mille n'est plus et un instant avant si à la mort pour accomplir son œuvre !

Cette mort subite, venant à l'assurance, n'a pas été pour lui imprévue, car, sa vie fut toujours celle d'un excellent camarade comme d'un fervent chrétien.

Puisant au foyer familial, comme à de fécondes sources les nobles leçons du christianisme et de l'humanité, il se fit un milieu de nous les plus heureuses dispositions. Maintes fois, il nous donna des marques de cette éducation virile et libre, et pour ne rappeler que des choses récentes, qui de nous n'est senti profondément édité du courage qu'il montra dans des douleurs cuisantes qu'il sut supporter au cours de cette année.

A un de ses professeurs, qui l'invitait à souffrir patiemment, il répondit : « C'est par la résignation aux maux envoyés par la Providence qu'on expie ses fautes et qu'on gagne le ciel. » Et à ses camarades, qui pleuraient, son triste sort : « La peine que vous causez mon état malade me fait plus souffrir que mes propres maux. »

Belles paroles, qui prouvent combien grande était sa charité pour ceux qui l'entouraient.

Sa bienveillance et son empressement à rendre service ne le cédait en rien à sa bonté.

Les bons exemples qu'il nous a donnés resteront gravés dans notre mémoire aussi bien dans nos cœurs.

Votre mort prématurée, cher Georges, fut une perte pour la bonne cause dont vous passiez être le vaillant champion ; elle fut un deuil pour vos condisciples qui vous avaient assuré déjà leur estime et leur attachement ; elle est pour vos bien-aimés parents un deuil terriblement cruel, car ils ont vu leur fils, leur fils chrétien, leur fils si vaillant et si bon, leur fils qui ne se souciait pas de supporter sans faiblir les souffrances que lui infligeaient les maux et amis, nous ne sommes pas de ceux qui vivent sans espérance ; nous adorons les destinées de Dieu, car nous savons que sa main miséricordieuse ne frappe jamais fidèles pour la récompense. Bien qu'au printemps de la vie, Georges, vos œuvres avaient déjà parlé, déjà vous aviez mérité d'entendre cette consolante parole : « Bon serviteur viens recevoir la récompense de ta fidélité. »

Aussi tout en pleurant votre mort, nous allons avec vous l'aurore de l'éternelle gloire. De son de la félicité Georges, ne nous oubliez pas ; sèchez les larmes de vos parents, vivez toujours au milieu de vos amis, et attendez-vous à la haut.

C'est dans cet espoir, Georges, qu'au nom de vos condisciples je vous dis : « Au revoir, dans le ciel. »

Après ce discours, M. Achille Andris, président de la Jeune Garde catholique d'Aniche, a pris la parole :

C'est un bien pénible devoir à remplir que celui qui incombe en ce moment. N'est-il point douloureux de voir, si prématurément, s'éteindre une flamme, qui dans quelques instants, va se reformer sur celui qui pour Dieu, nous membres de la Jeune Garde catholique d'Aniche, fut toujours un véritable ami ?

N'est-il point douloureux pour nous, de voir votre jeune camarade, dont nous étions si fier, frappé dans ses affections les plus chères, au moment où après bien des sacrifices, il pouvait compter sur son cher Georges ?

Pouvons nous rester insensibles à la grande peine qui accable une mère tendrement aimée, une grand-mère filialement respectée, des tantes qui tenaient une aussi grande place dans son cœur, et un oncle, et une tante, et des circonstances avait pu apprécier ses nobles sentiments.

« Ah ! sa mère, avec quelle joie il en parlait, elle était tout pour lui ! »

A côté du grand amour qui l'entourait par les siens, existait en lui une profonde affection pour notre chère société, il tenait à son titre de membre de la Jeune Garde, et nous savons, être renseigné sur la marche de la société, et quand les vacances le ramenaient à Aniche, vite, après avoir rempli son devoir près des siens, il venait nous retrouver au sein de nos réunions.

Tous, nous avons pu apprécier son cœur généreux, son caractère loyal, son grand désir d'être agréable à tous, sa grande piété, sa foi et un véritable deuil pour nous, quand nous avons appris la terrible nouvelle : *Gaston Mille n'est plus* ; mais une pensée nous console. Notre bon et cher Georges, est bienheureux dans son ciel, car il possédait la terre des vivants, c'est-à-dire le Ciel, et il aura voulu dans son miséricordieux bon vouloir épargner les douleurs que nous pourrions nous faire dans le séjour des élus.

Cette pensée est pour nous une consolation. Quelle soit aussi la vôtre, parents déplorés, que vous ont été si chers, et que vous ont tant aimé, soit pour vous un adoucissement dans votre cruelle épreuve.

Et maintenant, cher et regretté Georges, veuillez nous adresser, entre les autres, quelques adresses du plus profond de notre âme le suprême au Revoir, au ciel près de Dieu.

L'oraison prenait fin à 1 h. 1/4 et la foule se retirait vivement impressionnée. Les fleurs et les marques de sympathie adressées à la famille si douloureusement éplorée.

**VALENCIENNES**

**Accidents à la gare.** — M. Félix Doche, de Quarouble, est tombé entre deux wagons. Il a eu des contusions à la jambe gauche. 45 jours de repos.

M. Henri Havez, de Marly, qui travaillait chez M. Zoude, était occupé au revêtement d'un bac avec plusieurs mètres de planches, lorsque l'un de ceux-ci, ayant abandonné le bac, l'avez eut la main écrasée.

**RAISMES.** — Accident. — M. Léon Alliot, 18 ans, hercheur à Notre-Dame a été blessé au pied droit par la chute d'un galetier. Vingt jours d'incapacité de travail.

**Grave accident de chemin de fer**

**A LECHELLES**

Vendredi soir, au passage à niveau, près de la rue de Chérelles, entre les gares de Lecelles et de Mauld-Mortagne (ligne de Saint-Amand à Tournai), les « barrières » n'étaient pas fermées, une voiture attelée d'un cheval et conduite par deux hommes, traversant, quand arriva le train qui part de Saint-Amand à 8 h. 35 : cheval, voiture et conducteurs furent jetés sur le côté de la voie.

Le train stoppa, l'un des deux individus avait un pied engagé sous une locomotive et celui-ci du fâcheux recul pour le dégager. Son camarade parvint à avoir de graves lésions au bras et à la jambe, le coup et le véhicule réduits en miettes pilées.

Les deux blessés furent transportés à la gare de Mortagne, où M. le docteur Henonnet les examina.

Le moins blessé, âgé d'environ 30 ans, put être reconduit chez lui à Roncy (Belgique) où son état est de meilleure volonté ; il était le propriétaire du cheval et de la voiture.

Son camarade est maçon et habite Geunies (Belgique) il est père de six enfants. Il a subi l'amputation du pied, et après avoir été pansé et soigné, il sera transporté à l'hôpital de Mortagne, où il sera transporté à l'hôpital de St-Amand, ses jours sont en danger.

**LA GUERRE RELIGIEUSE**

**Les Pères Rédemptoristes en appel**

Les Pères Rédemptoristes de Lille ont reçu hier avis que la Cour de Douai siègera le 23 juillet prochain, à midi, pour examiner le recours en cassation de leur appel. Le tribunal régional de Lille et dont appel a été interjeté.

**On attend l'Annuaire !**

(COMPLAINTES)

Quoi de plus agréable que d'attendre sous l'orme !

M. Dassonville, président du Tribunal, a toujours l'habitude de l'Annuaire de Clergy français que devait lui faire parvenir M. Ménage, le liquidateur des Congrégations, si expert en choses ecclésiastiques.

« Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? »

« C'est dans les 48 heures (sic) qu'il y a 2 jours que M. Ménage, des qualités, devait faire parvenir à M. le président, jugeant en référé, le document qui, à ses yeux, devait troyer tous les malheureux propriétaires de la région qui avaient lu le réquisitoire. »

« Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? »

« Jeudi dernier, six jours après, rien n'était arrivé. M. Dassonville renvoya son ordonnance à samedi, deux jours plus tard. Il ne peut pourtant pas condamner des gens qui n'ont jamais eu de désites chez eux. On télégraphie à M. Ménage de se dépêcher. »

« Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? »